

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an deux mille vingt-cinq le 07 novembre**, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation** : 31 octobre 2025

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Josette CHAMBOUX, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Isabelle DEMIERRE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Béatrice HUEHN, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE.

### **Procurations**

Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS  
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Italo GARD  
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL  
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET  
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Florence PIGNIER  
Mme Charlotte LAFOURCADE a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER  
Mme Isabelle DEMIERRE a reçu procuration de Mme Béatrice HUEHN  
M. Daniel FAVRE a reçu procuration de M. Michel BREASSON

**Secrétaire de séance** : Madame Josette CHAMBOUX

### **Nombre de conseillers : 27**

En exercice	:	27	Pour	:	25
Présents	:	17	Contre	:	/
Votants	:	25	Abstention	:	/

### **3.3. DOMAINE ET PATRIMOINE - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE CHALET PIZZA**

**Madame le Maire,**

INFORME que, depuis plusieurs années, une convention de mise à disposition autorise les gérants du chalet pizza à occuper à titre précaire une partie de la parcelle communale cadastrée E 1361, au lieu-dit « Champ Faviol ». Cette convention est signée pour une durée ne dépassant pas une année, afin d'exercer une activité de vente de pizzas à emporter.

INDIQUE que le fonds de commerce est géré par Monsieur Fabrice BEAURAIN.

PROPOSE de renouveler la convention pour l'année 2026, la convention arrivant à échéance le 31 décembre 2025.

**Vu** la délibération DEL2024\_108 du 6 décembre 2024 approuvant la convention chalet pizza de mise à disposition pour l'année 2025,

**Considérant** que cette activité ne trouble pas l'ordre public,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de renouveler la convention au profit de Monsieur Fabrice BEAURAIN, concernant la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale cadastrée E 1361, pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, au tarif de 2000 euros par an.

**PRECISE** que cette autorisation est établie à titre précaire, la commune se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment, sans indemnisation, avec un préavis d'un mois, afin de pouvoir récupérer ledit emplacement, au titre de l'intérêt général.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée de mise à disposition correspondante et tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 07 novembre 2025

Transmis au représentant de l'Etat le 12 NOV. 2025 e Maire – Catherine BASTARD

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

12 NOV. 2025



La secrétaire de séance – Josette CHAMBOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Josette Chamboux".

